ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DU COMMISSIONNAIRE.

VENTE SPÉCIALE DU COMMISSIONNAIRE No 12,626—Judah Hart vs Municipal Ice Manufacturing Company — Dans l'intervention de T. F. Stewart, syndic de la Southern Ice Machine Company—Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane, (Division de la Nouvelle-Orléans).

Conformément à un décret rendu par l'Hon Don A. Pardee, juge de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane Division de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée et d'un ordre octroyé par la dite Cour et à moi adressé je vendrai à la criée publique, au dernier et plus haut enchérisseur, pour du comptant, sans estimation, sur les lieux, coin des rues Sud Water et Market, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, lundi le 7ème jour de février 1898, commençant à 11 heures A. M., la propriété suivante décrite à savoir—

Les terres et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant et particulièrement décrite dans un acte hypothécaire passé pardevant Jeff Trop G. Wenk, notaire public dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le 30me jour de janvier 1892, comme suit, à savoir:

1° Sept certains lots de terre de batture ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits voies, privilèges servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Water, Market, New Levee et St James, formant ensemble une portion de terre ayant un mesurage collectif comme suit:

Une façade à la rue Water de cent soixante-dix-sept pieds, dix pouces; une profondeur et façade à la rue Market, dont il forme l'encoignure, de cent soixante-douze pieds, sept pouces et six lignes, de là, le long de la ligne de profondeur perpendiculaire rue Market et parallèle à la rue Nouvelle-Levée, cent cinquante neuf pieds six pouces et sur l'autre ligne du fond courant vers la rue Water quatre-vingt quatorze pieds un pouce et trois lignes d'après un devis fait à la requête de McClockey, Bigley & Co., le 30 octobre 1870, par J. A. d'Hémécourt, député voyer de ville, les dix-sept lots sont aussi désignés par les numéros "sept" à "treize" inclusivement de l'ilet No "34 A," sur un plan par Louis Pilié, ancien voyer de ville, le 29 juin 1867, déposé en l'étude de Henry C Dibble, ancien notaire, et sont décrits comme suit, à savoir:

Sept certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là-dessus en dépendant et y appartenant, situés sur la batture du Premier District de cette ville, désignés par les Nos Sept à Treize inclusivement de l'ilet "34 A", borné par les rues Peters (anciennement New Levee) Waetr, Market et St James, sur un plan dressé par Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 29 juin 1867 et déposé en l'étude de Henry C. Dibble, ancien notaire, comme plan No 19, d'après ledit plan lesdits lots mesurant comme suit, à savoir:

Le lot No sept mesurant vingt neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre vingt-quatorze pieds un pouce et trois lignes sur la ligne de côté, le séparant du lot No six, et cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur l'autre ligne de côté, le séparant du lot No 8, ne mesurant vingt neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond sur une profondeur de cent sept pieds deux pouces et trois lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No sept, et cent vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No neuf; le lot No neuf mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt-treize pieds, trois pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No huit, et cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No dix; le lot No dix mesurant vingt-neuf pieds, sept pouces et six lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds, sept pouces en largeur dans le fond, sur une profondeur de cent six pieds, quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "neuf"; et cent dix neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur l'autre ligne de côté le séparant du lot No "onze"; le lot No "onze" mesurant vingt-neuf pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Water, vingt-six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No "douze"; le lot No "douze" forme l'encoignure des rues Water et Market, et mesurant vingt neuf pieds, sept pouces et cinq lignes de face à la Water, vingt six pieds sept pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent trente deux pieds, six pouces et cinq lignes sur la ligne de côté le séparant du lot No Onze et une profondeur et façade à la rue Market de cent quarante cinq pieds, sept pouces et six lignes, et le lot No Treize mesurant vingt sept pieds de face à la rue Market, la même largeur dans le fond sur cent six pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles; aussi, tout et particulièrement les machines, bouilloires, mécaniques et toutes autres dépendances de la dite manufacture de glace appartenant à la dite compagnie, et sur les dits lieux, ensemble avec les dépendances et accessoires qui s'y trouvent et comprenant la manufacture entière de la dite compagnie. La dite vente sera faite dégagée et libre de tous liens, charges qui peuvent se trouver dans cette affaire et spécialement libre de tous liens et charges résultant de l'hypothèque exécutée le 20e jour de janvier 1892, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public et de toutes les réclamations d'aucuns porteur ou porteurs des bons et coupons garantis par la dite hypothèque, et libre de tous liens et charges de toute hypothèque postérieure ou liens ou privilèges, mais sujet aux taxes sur la propriété pour l'année dans laquelle la dite vente est faite, lesquelles seront assumées par l'acquéreur.

Pour de plus amples renseignements, voyez le décret enregistré dans le bureau du greffier de la Cour de Circuit des Etats Unis à la Nouvelle Orléans, Lne.

ALCEE LE BLANC,
Commissionaire Spécial.

7 jan—7 16 23 30 fev 6

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mme Marie Artignes vs Arthur Dobard.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 30,149—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Gabriel Fernandez, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, No 728 Bienville, entre les rues Royale et Bourbon, dans la Deuxième District de cette ville, LUNDI, le 17eme jour de janvier 1898, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LEON MARTINY,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.

7 jan—7 14 17

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVile de District pour la paroisse d'Orléans. —No 55,295—Cour Civile de District—Division E—Charles Konnecker vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Konnecker, insolvable dans cette affaire soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant George M. Barrett, notaire public, en son bureau, No 213 Passage de la Bourse en cette ville, commençant MARDI, le 25me jour de janvier 1898, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que Jac Bokenfohr soit nommé syndic provisoire des créanciers dudit insolvable et que des lettres lui soient émises comme tel syndic provisoire sur prestation de serment et donnant caution en la somme de cinq cents dollars ($500) conditionnée comme le requiert la loi.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1898.

[Signé] GEO. H. THEARD, Juge.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

7 janv—7 11 16

Succ ex-rel P. St. Amand vs Bank of Commerce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 50,817—Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le Troisième compte présenté par E. H. Reynès et R. G. Bush, liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

1er jan—1 5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages simples et doubles

Nos 5926, 5928 et 5930

RUE MAGAZINE,

Entre les rues State et Eleanore.

Katie Berns et als vs Charles Von Hoven, Tuteur.

No 55,105—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans,

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 138 rue Carondelet—JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un jugement rendu le 14 décembre 1897 et signé le 20 décembre 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés suivantes, à savoir—

1° Le cottage double à un étage Nos 5928 et 5930 rue des Magasins, dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance, Eléonore et State, contenant cinq chambres, écurie et citerne. Le lot de terre est désigné par la lettre E, sur un plan d'arpentage par S. G. de l'Isle, voyer, en date du 17 décembre 1897 et mesurant conformément 30 pieds 9 pouces de face à la rue Magazine par 150 pieds de profondeur sur la ligne inférieure, le séparant du lot A sur ledit devis, 150 pieds 4 pouces sur la ligne superieure, sur la rue Bloomingdale et 36 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond.

2° Le cottage simple en bois No 5926 rue Magazine dans les mêmes district et ilet et se joignant à la propriété ci-dessus décrite, contenant trois chambres, hangar, etc. Le lot de terre est désigné par la lettre "A" sur le susdit devis par De l'Isle, mesurant conformément 24 pieds de face à la rue Magazine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Le terrain est bien rompli, le voisinage excellent, à proximité de plusieurs lignes de chars, et pour demeure ou comme placement sûr et payant la propriété est bien située.

Conditions—Un tiers on plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance en deux paiements égaux à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, les dits billets devant être subdivisés pour convenir aux parties intéressées; 5 pour cent d'honoraire d'avocat en cas d'un procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et l'assomption par les acquéreurs des taxes dues et exigibles en 1898 en sus et au dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Charles Forman, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN EXCEPTIONNEL EMPLACEMENT POUR AFFAIRE

A l'encoignure Tchoupitoulas et Amelia.

A l'Encan, le 27 janvier 1898

Dans l'affaire de la succession de John Voelkel.

No 54,644—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker, encanteur—Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, le 27 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, Nos 629 et 631 rue Commune, en vertu de et conformément à deux ordres séparés de Cour; l'un rendu et signé le 16 décembre 1897, et l'autre rendu et signé le 21 décembre 1897, par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la suivante décrite propriété, à savoir:

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Amelia et Annonciation et désignés comme lots Nos 19 et 20 de l'ilet No 107, sur un devis fait par Sidney G. De L'Isle, voyer, daté le 3 novembre 1891, et annexé à l'acte passé pardevant Henj Ory, notaire, le 4 avril 1892. Les dits lots se tiennent et mesurent comme suit:

Lot No 19 mesurant 32 pieds 9 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 32 pieds de largeur dans le fond sur 127 pieds et 6 lignes de profondeur, sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 18, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 20, et le dit lot No 20 formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Amélia et mesurant 37 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 26 pieds 8 pouces de largeur dans le fond, 119 pieds 9 pouces de profondeur sur la ligne de côté qui le sépare du lot No 19 et 111 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur et de façade à la rue Amélia.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, représentés par des billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et garantis par privilège et hypothèque du vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1898, en sus et en plus du prix de l'adjudication, et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant G. G. Krenenberger, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

26 déc—26—jan 2 9 16 23 27

PAR SIMMONS & COHN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DU SYNDIC.

Le Contenu Entier des Magasins et Entrepôts, Consistant en Ustensiles pour Moulins, Ustensiles pour Sucreries, Fer en Barre, etc.

M. Schwartz et Cie vs leurs Créanciers

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans,—Division E.—No 50,562.

PAR SIMMONS & COHN, ENCANTEURS—le JEUDI, 13 janvier 1898 à 11 heures A. M., et continuant jusqu'à ce que le stock entier soit vendu.

EN VERTU et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, et adressé aux syndics soussignés, il sera vendu aux enchères publiques, aux dates ci dessus mentionnées, le contenu entier du magasin connu comme le No 315 rue Magazine, consistant en ustensiles pour moulin, fer en barres, ustensiles pour sucrerie et d'autres marchandises ayant rapport à cette ligne.

Aussi le contenu de l'entrepôt connu par les No 1110 à 1120 rue Magazine, consistant en un lot de Machines de seconde main: Poulies, Tuyaux, Pompes, etc.

Aussi, le contenu du lot à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Amelia (en face des Docks Stuyvesant) consistant en Bouilloires, Réservoirs, etc., de seconde main.

Aussi, le contenu du lot à l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Adèle, consistant en Bouilloires, etc., de seconde main.

Les marchandises ci-dessus seront adjugées au plus fort enchérisseur en lots d'après les catalogues que l'on peut voir en s'adressant dix jours avant la vente aux bureaux des Syndics No 315 rue des Magasins.

Conditions de la vente—Un quart comptant, la balance garantie par des billets payables en douze mois, avec l'intérêt légal usuel et endossés à la satisfaction des Syndics.

EDWARD WEIL, }
SUMPTER TURNER } Syndics.
SIMMONS & COHN,
Encanteurs.

19 déc—19 26—jan 2 9 13

Banque des Citoyens de la Louisiane—Département de Banque, Nlle-Orléans, 1er janv 1898—L'élection annuelle de sept directeurs de cette banque aura lieu pour l'année suivante, le LUNDI, 7 Février 1898, de midi à 2 heures P. M. à la maison de banque

A. A. LELONG,
Caissier.

1er janv au 7 fév

VENTES A L'ENCAN.

PAR HECKER & SMITH.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DU SYNDIC.

CONSISTANT EN

Tapis, Nattes, Rideaux en dentelle, Shades, Tapis, Bureaux,

Beaucoup d'autres Articles,

A L'ENCAN,

MARDI, 18 JAN. 1898 à 11 A. M

IN RE E. C. BOSSE vs SES CREANCIERS

No 54,805—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

PAR HECKER & SMITH—J. Paul Hecker Encanteur—Bureau, 334 rue Carondelet.—Le MARDI 18 janvier 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux Nos 239 rue Bourbon, près de la rue Bienville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. Ding, juge de la susdite Cour Division "B" rendu et signé le 4 janvier 1898 dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, il sera vendu aux enchères publiques, au dernier et plus haut enchérisseur—

Le mobilier entier du magasin No 239 rue Bourbon, inventorié dans l'affaire ci-dessus, consistant en un splendide assortiment de tapis, décentes d'ilet, nattes, rideaux de dentelles, shades, rouleaux, garnitures, etc et beaucoup d'autres articles tenus ordinairement dans un magasin de ce genre.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 janv—7 8 9 16 17 18

PAR W. H. FITZPATRICK.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une magnifique paire de boucles d'oreilles en diamant.

Succession de Kate Lewis.

No 54,261 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau No 336 rue Carondelet, le MARDI 18 janvier 1898 à midi, à la Bourse des Encanteurs No 629 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 6 janvier 1898, il sera vendu aux enchères publiques:

1 paire de Boucles d'oreilles en diamant de beaucoup de valeur.

Conditions—Comptant sur les lieux.

7 jan—7 8 9 16 17 18

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE TRES JOLI —ET— PRESQUE NEUF SUR LE PITTORESQUE BAYOU ST-JEAN.

DANS LA PARTIE LA PLUS SALUBRE ET LA PLUS ÉLÉVÉE DE LA VILLE.

EN FACE DU SOUTHERN PARK, PRÈS DU PARC DE VILLE ET DU JOCKY CLUB, A PROXIMITÉ DES BELLES PROPRIÉTÉS DE NOS CITOYENS ESTIMÉS LOUIS CUCULLU, VEUVE A. I. TISSOT, B. CABIRAC, D. CEBALU, A. ROUX, E. BLANC ET AUTRES.

Lots vacants s'joignant les susdites propriétés.

Succession de Ernest Morel.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 54,279.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune MERCREDI, 12 janvier 1898, à midi, il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 717 rue Commune, entre St. Charles et Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 décembre 1897 pour le compte de la dite succession, les propriétés de val ur suivantes à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le second district de cette ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par le **Bayou St-Jean** ou la rue **Moss** et l'avenue **Esplanade** et la **Grande Route St Jean** désigné par la lettre B, sur un plan de D. E. Seghers, architecte, en date du 30 novembre 1897, mesurant 36 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue **Moss** ou Bayou St Jean, 277 pieds 4 pouces et 1 ligne sur la ligne du fond et 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne du côté du lot A.

Les améliorations consistent en un joli cottage, presque neuf, double, retiré de la rue et ayant galerie devant, salon, salle à manger, deux chambres à coucher, office, cuisine de chaque côté, citerne, lieux d'aisance, etc., de chaque côté.

2° Un certain lot de terre, avec les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le même district et ilet que le lot B. ci-dessus décrit et le touchant et désigné par la lettre A, mesurant d'après le plan de Seghers, ci-dessus mentionné, 28 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue **Moss** ou **Bayou St-Jean**, sur une profondeur de 266 pieds 6 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot B, 27 pieds 6 pouces et 4 lignes de large sur la ligne du fond et 258 pieds sur la ligne de côté de la propriété de B. Cabirac Esq.

Termes et conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans pour des billets de l'acquéreur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication et garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assumant toutes les taxes de 1897. Un dépôt de dix pour cent comptant devant être payé au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant M. C. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

8 déc—8 9 15 22 29—5 12 janvier

PAR LOUIS A. RICHARDS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 55,080—Div. C.

Succession de Frederick Seim.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau, 629 rue Commune Il sera vendu aux enchères publiques conformément à un ordre rendu par la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans la succession ci-dessus en date du 22 décembre 1897, à la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 25 janvier 1898, à midi—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Louisa, Piété, Stanislaus et Marais, mesurant 41 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Louisa sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et étant à une distance de 27 pieds 5 pouces 4 lignes de la rue Marais.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1898. Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Villeré, notaire.

21 déc—24 26—jan 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. A. BRENNAN ET FILLE.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Les deux cottages simples Nos 1917 et 1921 rue Touro, Entre les rues Prieur et Johnson.

Succession de Mme Charlette Lentz

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.—No 53,197.

PAR JAS. A. BRENNAN & FILLE—Encanteurs—Jas. A. Brennan, Encanteur, Bureau 627 rue Poydras—Il sera vendu aux enchères publiques, le MARDI 25 janvier 1898, à midi, à la Bourse des Encanteurs 629 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division E. daté et signé le 17 décembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée les propriétés ci-dessous décrites, à savoir.—

Un certain morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Touro, Français, Prieur et Johnson, lequel morceau ou portion de terre est désigné par le No 3 et mesure quarante-deux pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Touro sur une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et quatre lignes entre lignes égales et parallèles, le tout d'après le plan fait par L. H. Pilié, et annexé à un acte passé pardevant Wm Y. Lewis, ancien notaire en cette ville daté du 10 octobre 1836, et laquelle portion de terre figure également sur un certificat d'arpentage fait par J. A. d'Hémécourt, député voyer, en date du 15 octobre 1860 et annexé à un acte passé pardevant M. T. Ducros, ancien notaire de cette ville, en date du 13 juillet 1892.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, au gré de l'acquéreur, à un et deux ans, avec huit pour cent par an d'intérêt; l'acte de vente devant contenir cinq pour cent d'honoraires d'avocats, assurance et toutes les clauses usuelles de sécurité; dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

Acte de vente pardevant T. G. Spitzfaden, notaire, aux frais de l'acquéreur.

22 déc—22 28—jan 4 11 18 25

PAR STROUDBACK & STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles tous neufs, Manteaux de cheminée, Papiers peints, etc,

Lundi le 10 janvier 1898, à 11 heures A. M.

546 rue Camp, encoignure Lafayette

No 55,087—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

Ong-Hiller Co., Ltd., vs The Art Furniture and Decorating Co., Ltd.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern Encanteur, bureau No 821 rue Gravier, le LUNDI, 10 janvier 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, à l'encoignure des rues Camp et Lafayette en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté et signé le 27 décembre 1897, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numéroté, il sera vendu aux enchères publiques—

Un bel ameublement en bouleau tressé, avec miroirs, un "bird's eye dresser", deux lits blancs émaillés avec montures en cuivre, chaises en cuir, divans en paille, tables et bureaux en chêne, manteaux de cheminée en acajou, érable, chêne, manteaux de cheminée en bois blanc émaillé, trois foyers aldine complets, un lot de belles toiles assorties et de tapisseries à relief.

Conditions—Comp ant.

30 déc—30 jan—2 9 10

PAR W. D. KINGSTON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession du Col. Henry Street.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 54,804.

Elégants Meubles de Maison à l'encan.

Contenu de la Pension bien connue No 634 rue South, en face de la rue Lafayette,

Le Lundi, 10 janvier 1898, à 11 heures A M

SOUS ET EN VERTU D'UN ORDRE DE l'Hon. F. A. Monroe, siégeant en place de l'Hon. George H Théard, juge de la susdite cour, maintenant absent, et à moi adressé, daté et signé le 29 décembre 1897, je procéderai à vendre aux enchères publiques, le LUNDI, 10 janvier 1898, à 11 heures A. M., sur les lieux, No 634 rue South, le contenu de ladite maison, appartenant à ladite succession, consistant en ameublements de salon, de chambre à coucher, vaisselle, argenterie, bijouterie, linge de maison, etc., le tout d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

W. D. KINGSTON, Encanteur,
Bureaux 144 rue Carondelet.

30 déc—janv 2 10

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de vastes propriétés de valeur et attrayantes dans le Premier District,

Portant les nouveaux numéros municipaux 1549 rue Camp, 1203, 1217 et 1223 rue Félicité et l'ancien numéro municipal 194 rue Orange,

—A CRÉDIT.—

Léon Jonbert vs Mme Lucy Blanche Foster, épouse de Horace F. Foster.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 54,980—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 27 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville dans le triangle borné par les rues Camp, Félicité et Orange, lesquels deux lots de terre sont désignés par les Nos un et trois respectivement sur un devis d'arpentage fait par L. J. Frémaux, ingénieur civil, daté le 31 juin 1889, et annexé à un acte de partage passé pardevant Jas. D. Taylor, not. pble, le 11 septembre 1891; selon le dit devis les dits lots ont les dimensions suivantes:

Le lot No Un mesurant soixante-cinq pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Camp, cent quatorze pieds quatre pouces de face à la rue Félicité, vingt pieds trois pouces et quatre lignes sur une ligne courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là dix pieds sur une ligne courant vers la rue Camp, de la trente, cinq pieds six pouces sur une ligne oblique courant vers la rue du Camp et de là cinquante sept pieds sur une ligne courant vers et perpendiculairement à la rue Camp, et lequel lot forme l'encoignure des rues Félicité et Camp. Le lot No trois mesurant soixante six pieds, huit pouces et une ligne de face à la rue Félicité, de là trente neuf pieds sept pouces et six lignes sur la ligne divisant le dit lot des lots Nos 1 et 2, et courant de la rue Félicité à la rue Orange, de là cinquante sept pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Orange et de là quatre pieds dix pouces sur une ligne courant de la rue Félicité.

Saisi dans le procès ci-dessus.

Termes et conditions:

1° L'acquéreur assumera jusqu'au montant total de son enchère le paiement de trois billets à recevoir tirés par la défendante, Mme Foster, à son propre ordre et par elle endossés, datés Nouvelle-Orléans, le 26 juin 1896, deux desquels pour le montant de cent quarante dollars (140) chacun payables respectivement 18 et 24 mois après leurs dates et l'autre pour trois mille cinq cents dollars ($3,500) payable deux ans après sa date, tous portant intérêt au taux de huit pour cent par an de leurs maturités respectives jusqu'à paiement. Tous garantis par hypothèque, selon acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire, à la date du 26 juin 1896 (M. O Bk. 569 folio 169).

2° Et la balance du prix de l'adjudication comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

A. J. Villeré, avocat du plaignant.

23 déc—23 24 30—jan 6 13 20 27

New Orleans Insurance Association No 304 rue du Camp (vieux No 48)—Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1898—A une assemblée du conseil de la direction tenue le 21 décembre, un dividende semi annuel de trois piastres par action [3 0[0] a été déclaré payable à partir du 5 janvier 1898.

A. J. MOTON,
Secrétaire pro tem

5 jan—1 sem

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée de Valeur du Deuxième District,

Connue comme les Nos 2415 et 2417 rue Bienville, entre les rues Rocheblave et Tonti.

Southwestern Building & Loan Association vs Eleonora Gregory.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,021—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Conti, Rocheblave et Tonti, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 12 décembre 1871; les dits deux lots se joignent et mesurent conformément au dit plan chacun vingt-quatre pieds dix pouces et deux lignes de face à la rue Bienville sur cent dix pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Carroll & Carroll,
Avocats pour les Plaignants.

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée dans le Deuxième District connu comme Nos 2425 et 2427 rue St-Pierre,

Entre les rues Rocheblave et Tonti.

Albert Guilbault vs Mme C. A. Philippi

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 55,060—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 20 janvier, 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le second District de cette ville, dans l'ilet No 310 borné par les rues Orléans, St. Pierre, Rocheblave et Tonti. Le dit lot est désigné par le numéro quatorze et mesure trente pieds de face à la rue St-Pierre sur une profondeur de cinquante-sept pieds trois pouces trois lignes et demie entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent en quelque sorte.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Felix J. Dreyfous, avocat du plaignant

17 déc—17 24 31—jan 7 14 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de quatre barges.

B. D. Wood & Sons vs The Ella Layman Towboat Company.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 54,884—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés le LUNDI 17 janvier 1898, à midi, de la propriété ci après décrite à savoir—

A la Bourse des Encanteurs Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles.

Les trois barges vides S. J. & S. Co. Nos 107, 25 et 8 maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de l'Avenue Henry Clay, et une barge vide, P. R. Budd No 36, maintenant dans le fleuve Mississipi, au pied de la rue Joseph.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Con